

aménager un pipe-line à gaz, à partir de la principale source d'approvisionnement projetée, c'est-à-dire de la région de Pincher-Creek, on pourrait construire une usine semblable aux États-Unis, tout près de la frontière. Elle pourrait fabriquer de l'ammoniaque à aussi bon compte que l'usine de Calgary, et peut-être même à meilleur marché. Naturellement, elle n'aurait pas à acquitter de droit douanier.

Pour toutes ces raisons, il me semble que le Parlement ne devrait pas adopter les deux projets de loi sur les pipe-lines, tant qu'ils n'énonceront pas les tracés qu'ils doivent suivre. Et si les tracés ainsi mentionnés ne sont pas entièrement situés en territoire canadien, je crois qu'on devrait rejeter les projets de loi.

Je fais miennes les observations du représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) qui, il y a quelques jours, s'est dit disposé à appuyer tout bill énonçant que le tracé sera situé entièrement en territoire canadien. J'adopte exactement la même attitude. Je suis disposé à accorder une charte à toute société qui indiquera qu'elle veut bien établir un pipe-line entièrement en territoire canadien. Des études ont révélé qu'une entreprise de ce genre peut se réaliser avec succès.

M. G. M. Murray (Cariboo): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique, je crois avoir le droit de formuler quelques observations en ce moment. Cette région compte plusieurs puits de gaz et elle donne de belles espérances pour ce qui est de la découverte de puits de pétrole. Il convient de signaler qu'une de ces compagnies a manifesté assez de confiance dans le pays pour se rendre dans la région et y installer des appareils de forage et établir de vastes réserves de gaz naturel.

L'intérêt de nos gens veut que ces ressources soient utilisées dans les environs immédiats, dans les villes florissantes de Dawson-Creek, Fort St. John et Prince-George. Dans cette région septentrionale, les hivers sont longs et rigoureux. Nous avons donc besoin de combustible bon marché. La nature s'est montrée généreuse envers la région de la rivière de la Paix en lui accordant ces ressources précieuses que sont le pétrole, le gaz et le charbon.

A mon sens, la Chambre gaspille beaucoup de temps à discuter ces projets de loi. Cela me rappelle le chasseur qui vendit la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Au lieu d'employer notre temps à la constitution en corporation de telle ou telle société qui se propose d'aménager des pipe-lines, nous devrions nous occuper de favoriser la décou-

verte de pétrole et de gaz dans cette partie septentrionale de la Colombie-Britannique, en vue de créer de nouvelles situations, de nouvelles industries et de nouvelles ressources pour la population.

Il me déplaît de penser que des gens cherchent à établir un monopole au Canada, car nous savons que les monopoles ne sont pas à l'avantage d'un pays. Nous avons vu ce qui s'est produit à l'égard de nos chemins de fer. Il n'est que juste que la voie soit libre aux capitalistes qui ont le courage de se lancer dans ces entreprises. Je tiens à dire qu'en ce qui concerne le vote à prendre au sujet de la mesure dont la Chambre est saisie, je voterai de façon à servir ma propre collectivité d'abord, la Colombie-Britannique en deuxième lieu, et le pays en troisième lieu.

Je n'aimerais pas qu'on me range parmi ceux qui ont contribué à faire de l'obstruction. Je connais les citoyens de Calgary qui ont placé leurs capitaux dans la *Westcoast Transmission Company Limited*. Ce sont de braves gens qui ne manquent pas de courage. Ils ont mis ces puits en valeur. Je suis persuadé que les autres compagnies comptent des hommes de valeur parmi leurs commanditaires. Et nous avons besoin d'entreprises de cette nature, eu égard aux meilleurs intérêts de la population.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, quand a débuté ce débat sur les pipe-lines, il y a quelque temps, plusieurs d'entre nous connaissions à peine la question, mais on en a tellement dit depuis, que nous sommes décidément un peu mieux renseignés. Outre ce que nous avons entendu à la Chambre, des personnes de l'extérieur nous en ont parlé. Il semble que les députés s'opposent à l'adoption de ces bills surtout à cause du tracé des pipe-lines. J'ai entendu dire de façon détournée, sans par conséquent pouvoir garantir que c'est l'avis de la société en cause, que celle-ci ne s'opposerait pas à ce que le pipe-line soit aménagé entièrement en territoire canadien, à condition qu'il en soit de même du pipe-line de l'autre société qui a obtenu sa charte, l'an dernier.

J'ignore comment le Parlement, ou le Gouvernement, ou la Commission des transports va régler la situation, mais si elle a été bien exposée, elle mérite qu'on s'en occupe. Cela nous amène à nous demander si sous sa forme actuelle la loi sur les pipe-lines est satisfaisante. Je me demande parfois si le Gouvernement, au lieu d'agir ainsi, ne ferait pas mieux de modifier cette loi générale. Cela faciliterait sans doute l'adoption des bills.